

Pour établir une proposition de raccordement au réseau d'électricité, SICAE EST vous remercie de compléter le formulaire suivant (éventuellement avec l'aide de l'installateur) et de le retourner, accompagné :

- **du présent document** complété et signé par vos soins,
- **d'un plan de situation** (échelle 1/25 000^{ème} ou 1/10 000^{ème}) avec :
 - L'identification des limites de la parcelle concernée.
- **d'un plan de masse de l'opération** (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}) avec :
 - La localisation souhaitée du coffret de branchement à puissance surveillée accessible depuis le domaine public. Ce coffret comporte généralement :
 - Le coupe-circuit principal individuel (CCPI),
 - Le dispositif de contrôle-commande de votre branchement,
 - Le tracé reliant le CCPI au dispositif de contrôle commande si ce dernier ne se situe pas dans le coffret de branchement à puissance surveillé,
 - Si votre projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme, **joindre une copie de l'Autorisation d'Urbanisme** ; le cas échéant, le certificat de permis tacite (cas d'un permis) ou de non-opposition (cas d'une déclaration préalable).

Si, sur le même site que votre projet, vous souhaitez raccorder une installation de production électrique en vue de revendre tout ou partie de l'électricité produite, vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une installation de production correspondant à votre projet. Ce formulaire est disponible sur le site internet : www.sicae-est.com

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

M. ou Mme (nom, prénom) , dûment habilité(e) à cet effet.

Dans le cas d'une société,

Raison Sociale

N° de SIRET

Collectivité locale Oui Non

N° et nom de la voie

Code postal Commune

Téléphone Mobile

Courriel

Adresse d'envoi de la proposition

Si différent de l'adresse ci-dessus

N° et nom de la voie

Code postal Commune

TIERS HABILITÉ : (Fournisseur d'électricité, autre professionnel (Bureau d'Etude...), particulier)

Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ? non oui

Si oui, merci de renseigner les éléments suivants :

Le tiers dispose d'une autorisation (elle permet au tiers d'exprimer la demande de raccordement auprès de la SICAE et de prendre connaissance des informations relatives au raccordement objet de cette autorisation).

Le tiers dispose d'un mandat (il permet d'habiliter un tiers pour agir au nom et pour le compte du demandeur. Dans ce cas, l'interlocuteur de SICAE EST est le mandataire). Dans le cadre de ce mandat, pour la demande décrite dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité de :

signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du : mandant, mandataire au nom et pour le compte du mandant.

procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement. (Une copie du mandat ou de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement).

Personne ou société autorisée ou mandatée

Le cas échéant, représentée par M. ou Mme, dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse.....

Commune Code postal

Téléphone Courriel

INTERLOCUTEUR TECHNIQUE : (L'électricien ou un représentant du bureau d'étude chargé de l'installation électrique de l'opération).

M. ou Mme (nom, prénom), dûment habilité(e) à cet effet.

Dans le cas d'une société,

Raison Sociale

N° de SIRET

N° et nom de la voie

Code postal Commune

Téléphone Mobile

Courriel

LOCALISATION PRÉCISE DU PROJET

Dénomination du site

N° de SIRET

Adresse précise

(n° et nom de la voie)

Commune

Code postal

ÉCHEANCE SOUHAITÉE

La date souhaitée de mise en service de votre installation électrique :

PRÉCISIONS TECHNIQUES SUR LE RACCORDEMENT

Le projet nécessite-t-il une autorisation d'urbanisme ?

- oui → dans ce cas, joindre une copie de l'autorisation d'urbanisme.
 non

Existe-t-il d'autres points de livraison sur le site ? Oui
 Non

L'installation est-elle située sur une ZAC ? Oui
 Non

Quelle puissance de raccordement demandez-vous ?

- entre 36 et 59 kVA triphasé,
 entre 60 et 119 kVA triphasé,
 entre 120 et 250 kVA triphasé.

La puissance de raccordement définit la puissance de dimensionnement du raccordement, la puissance souscrite contractuelle devant être inférieure ou égale à la puissance maximale de raccordement.

Le coupe circuit principal Individuel (CCPI) et le dispositif de contrôle-commande sont installés dans le coffret de branchement à puissance surveillée accessible depuis le domaine public, dans le cadre d'un raccordement de référence.

Il est indispensable que vous localisiez le coffret de branchement à puissance surveillée sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

En cas de souhait différent, précisez la distance entre le CCPI et le dispositif de contrôle-commande : m

Pour le suivi de vos consommations, vous allez disposer d'un compteur électronique qui sera relevé à distance, et donc sans gêne pour vous. Ce dispositif requiert la mise en place d'une ligne téléphonique de relève (GSM) dont les frais d'installation sont à la charge du demandeur :

- relève par GSM (solution de référence) : prestation 420 du catalogue des prestations

VALIDATION DES INFORMATIONS

SICAE EST établira une proposition de raccordement à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Date

Nom et Signature (le demandeur du raccordement ou le tiers habilité)

Fonction

Signature